



VILLE DE PLOEMEUR

MORBIHAN

Direction des Services Techniques

PLG/LD/MJ

Mail : stm@ploemeur.net

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE TEMPORAIRE 2023 DST 60

OBJET : JEUDIS DE PLOEMEUR – Lomener

Jeudi 3 août 2023

Circulation et stationnement règlementés

LE MAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2213-1 et suivants et L.2215-4.

Vu le Code de la Voirie routière.

Vu le Code de la Route et notamment les articles L.325-1 à L.325-3, L.325-6 à L.325-12 et R.325.12 à R.325-52 relatifs à la mise en fourrière des véhicules gênants.

Vu le Code de la Route et notamment les articles R 417-10 II, 10 relatifs à tout stationnement et toute circulation à l'intérieur du périmètre de la manifestation et qui sont considérés comme gênants.

Considérant la nécessité d'assurer également la circulation des véhicules de service (secours notamment) ;

Contact Mairie

1 rue des Écoles CS 10067
56274 PLOEMEUR Cedex

Darempred Ti-Kêr

1 straed ar Skolioù CS 10067
56274 PLANVOUR Cedex



VILLE DE PLOEMEUR

MORBIHAN

ARRETE

Article 1 : A l'occasion du festival de l'été « les jeudis de Ploemeur », la circulation et le stationnement de tous véhicules, à l'exception des véhicules de secours, service, livraison et riverains, seront réglementés en fonction de la signalisation en place à Lomener, selon les prescriptions suivantes :

Stationnement interdit – du mardi 1er août 2023 – 22h00 au vendredi 4 août 2023 – 17h00.

- 2 rue du Pérello ;
- place Gustave Le Floch ;
- rue du Grazu, y compris les parkings ;
- placette située rue de Beg Er Vir ;
- Quai Gilles Gahinet;

Stationnement interdit – le jeudi 3 août 2023 de 8h00 jusqu'à la fin de la manifestation

- Chemin de Port-Fontaine

Circulation interdite :

- Rue du Grazu et place Gustave Le Floch :
 - o Le mercredi 2 août 2023 de 7h00 à 10h00
 - o Du jeudi 3 août 2023 - 7h00 au vendredi 4 août 2023 – 12h00
- Quai Gilles Gahinet et rue de Beg Er Vir entre la place Gustave Le Floch et le chemin de Port Fontaine :
 - o Du jeudi 3 août 2023 - 7h00 au vendredi 4 août 2023 – 12h00

Déviatio

- L'accès à la rue de Beg Er Vir se fera par le chemin de Port-Fontaine qui sera mis à double sens à compter du jeudi 3 août 2023 – de 8h00 jusqu'à la fin de la manifestation.

Article 2 : 6 places de stationnement situées sur la bande de stationnement du secteur Sud de la place Patrick Bihan seront réservées aux véhicules des personnes à mobilité réduite (PMR) munies d'un macaron le jeudi 3 août 2023.

Article 3 : Le stationnement sera interdit place Patrick Bihan – partie en herbe – du mardi 1^{er} août 2023 – 22h00 jusqu'au mardi 8 août 2023 à 12h00 (stockage du mobilier urbain et jardinières).

Article 4 : La signalisation réglementaire sera mise en place et entretenue par les services techniques municipaux.

Article 5 : Madame la Directrice générale des services, Madame la Commissaire centrale de police de Lorient, Madame la responsable du service de la police municipale sont chargés, chacun en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Contact Mairie
1 rue des Écoles CS 10067
56274 PLOEMEUR Cedex

22 MAI 2023

Claude ORVOINE

Adjoint au maire
aux espaces publics et aux mobilités



Darempred Ti-Kêr
1 straed ar Skolioù CS 10067
56274 PLANVOUR Cedex